

OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES

Recommandation R 408

Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004 ;

Arrêté du 21 décembre 2004

L. 4141-2, impose d'organiser une formation appropriée aux travailleurs

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes effectuant des travaux sur des échafaudages de pieds.

PRE-REQUIS

- Personnel reconnu apte médicalement au travail en hauteur.
- Stage accessible aux débutants ou confirmés de plus de 18 ans.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence à l'utilisation des échafaudages de pieds en toute sécurité conformément au décret 2004-924 et à la R-408.

CONTENU :

Sensibilisation à la sécurité

- Les accidents de travail
- Les textes applicables
- Les organismes de prévention
- Les obligations et responsabilités
- Les sanctions éventuelles

Les différents types d'échafaudages

- Echafaudages roulant
- Echafaudage fixe
- Les critères de sélection
- Terminologie

Accès et circulation en sécurité sur l'échafaudage

Utiliser les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation

Respecter les limites de charges

En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages

Le maintien en sécurité des échafaudages

- Evolution réglementaire
- Les EPI
- Les modifications temporaires

Risques et moyens de prévention

- Les principaux risques :

Les consignes d'utilisation

- Signalisation
- Panneaux d'affichages
- Consignes d'utilisation

Tenir compte de la co-activité

Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinant (chutes d'objets, effondrement de charges).

Signaler les situations dangereuses

- Informer le responsable du chantier
- Savoir réagir en cas de danger immédiat

Vérification journalière

- Arrêté du 21/12/2004

Vérification pratique d'un échafaudage

Pratique

- Utilisation de l'échafaudage
- Vérification journalière

METHODE PEDAGOGIQUE

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Magistrale et démonstrative (+ multimédia), participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices avec utilisation d'échafaudages roulants disponibles au sein de l'entreprise.
- Pour les formations sur site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et pour la partie pratique les infrastructures ainsi que le ou les échafaudages complets et conformes et les notices ou plan de montage.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Le client doit impérativement nous mettre à disposition les infrastructures ainsi que le ou les **échafaudages complets et conformes**, les notices et le plan de montage.
- Équipement de Protection Individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité (port obligatoire), gants de protection lors des manipulations du matériel, casque, harnais et longe.
- Support pédagogique remis aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.

- Contrôle des connaissances théoriques par QCM.
- Vérification des acquis par des exercices pratiques.

INTERVENANT

Formateur expérimenté « Travail en hauteur et Echafaudage »

VALIDATION DE LA FORMATION

Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives - Bilan et évaluation individualisée avec validation à l'utilisation et la vérification journalière d'échafaudage de pieds par la délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur en fin de stage.

Une attestation de formation est délivré en fin de formation par EGIDE ENTREPRISE

DUREE FORMATION

1 Jour

RECYCLAGE

Préconisé tous les 3 à 5 ans
Nota : il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 8 personnes
- En inter formation validée à partir de 6 personnes